



**Monsieur Fernand Etgen**  
Président de la  
Chambre des Député-e-s  
Luxembourg

Luxembourg, le 19 mars 2022

Monsieur le Président,

Par la présente, nous nous permettons de poser la question parlementaire suivante concernant la volonté du gouvernement belge de prolonger deux de ses réacteurs nucléaires à Madame la **Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable**, à Monsieur le **Ministre de l'Énergie**, à Madame la **Ministre de la Santé** et à Monsieur le **Ministre des Affaires étrangères et européennes** :

Hier, le gouvernement belge a décidé de fermer définitivement 5 des 7 réacteurs nucléaires belges tout en visant une prolongation de la durée de vie de 10 ans pour les deux réacteurs les moins âgés (Tihange 3 et Doel 4). Il devra maintenant négocier la faisabilité, les modalités et les coûts d'une telle prolongation avec le groupe énergétique français 'Engie', opérateur des réacteurs belges.

Dans ce contexte, nous voudrions avoir les précisions suivantes de Mesdames et Messieurs les Ministres:

- 1) **Quelle est la position luxembourgeoise par rapport à cette décision ?**
- 2) **Est-ce qu'une intervention ministérielle auprès des autorités belges est prévue afin de défendre la position du Gouvernement luxembourgeois en la matière et de demander des informations supplémentaires ?**
- 3) **Sachant que toute prolongation de réacteur va également prolonger le risque nucléaire pour les pays voisins, la Belgique a-t-elle informé voire consulté le gouvernement luxembourgeois sur cette question ?**
- 4) **Le Gouvernement va-t-il exiger une consultation transfrontalière des autorités et habitants des pays voisins ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

**François Benoy**  
Député

**Jessie Thill**  
Députée



**Réponse commune de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Monsieur le Ministre de l'Énergie, Madame la Ministre de la Santé et Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes à la question parlementaire n°5963 du 21 mars 2022 des honorables députés Madame Jessie Thill et Monsieur François Benoy concernant les « Volonté du gouvernement belge de prolonger deux de ses réacteurs nucléaires »**

Hier, le gouvernement belge a décidé de fermer définitivement 5 des 7 réacteurs nucléaires belges tout en visant une prolongation de la durée de vie de 10 ans pour les deux réacteurs les moins âgés (Tihange 3 et Doel 4). Il devra maintenant négocier la faisabilité, les modalités et les coûts d'une telle prolongation avec le groupe énergétique français 'Engie', opérateur des réacteurs belges.

**1. Quelle est la position luxembourgeoise par rapport à cette décision ?**

Eu égard à ses démarches en faveur d'une fermeture des centrales nucléaires de Tihange et Doel, le Gouvernement luxembourgeois regrette la décision du Gouvernement belge de repousser davantage les échéances de fermeture prévues par la loi du 31 janvier 2003 sur la sortie progressive de l'énergie nucléaire à des fins de production industrielle d'électricité.

**2. Est-ce qu'une intervention ministérielle auprès des autorités belges est prévue afin de défendre la position du Gouvernement luxembourgeois en la matière et de demander des informations supplémentaires ?**

Le 19 mars 2022, un jour après l'annonce du Gouvernement belge, les ministres Dieschbourg et Turmes ont écrit à leurs homologues respectifs afin de partager avec eux leurs craintes par rapport à la continuation d'exploitation de ces centrales qui ne répondent pas aux normes des nouvelles constructions actuellement applicables dans ce domaine.

**3. Sachant que toute prolongation de réacteur va également prolonger le risque nucléaire pour les pays voisins, la Belgique a-t-elle informé voire consulté le gouvernement luxembourgeois sur cette question ?**

Le Luxembourg n'a pas été consulté en aval de cette décision.

Dans leur lettre précitée, les ministres ont rappelé que les nombreux arrêts imposés par l'autorité du contrôle nucléaire belge aux exploitants des réacteurs illustrent leurs propos et que le public luxembourgeois est particulièrement inquiet de l'état des cuves dans lesquelles ont été détectées d'importantes fissures.

La décision récente de maintenir les réacteurs nucléaires Doel 4 et Tihange 3 en opération sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission Belgo-Luxembourgeoise de Sûreté nucléaire et de Radioprotection qui aura lieu en mai 2022 à Bruxelles. Il s'agira d'échanger sur les questions relatives à la sûreté des deux réacteurs et d'obtenir des informations plus précises sur les différentes étapes administratives prévues dans ce contexte.

**4. Le Gouvernement va-t-il exiger une consultation transfrontalière des autorités et habitants des pays voisins ?**

Dans le courrier du 19 mars passé, les ministres ont souligné que si le législateur belge devait suivre les plans du Gouvernement belge, et à nouveau décider de reporter la sortie du nucléaire, la Belgique



devrait alors au moins respecter ses obligations en matière d'évaluations des impacts et que les Etats voisins ainsi que leur population devraient être associés au processus de consultation préalable.

Aussi bien la Cour de justice de l'Union européenne (C-411/17, 29 juillet 2019) que la Cour constitutionnelle belge (Arrêt n° 34/2020, 5 mars 2020) ont jugé le dernier report des délais de désactivation en violation avec les obligations de la Belgique en droit international et européen. En effet, conformément à la jurisprudence belge et européenne, pareil report tombe sous le champ d'application de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Espoo, 25 février 1991). Les activités nucléaires visées dans le champ d'application de la Convention d'Espoo et qui, à ce titre, sont soumises à évaluation des incidences environnementales, sont également soumises à l'obligation de l'article 6 de la Convention d'Aarhus consistant à consulter le public concerné et à lui permettre de participer au processus décisionnel.

Luxembourg, le 25 avril 2022

(s.) Claude Turmes

Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable